

Code de déontologie

En tant que praticien du soin du Réalignement Spirituel et de la Guérison Spirituel et lors des Ateliers proposé, je m'engage :

1. à respecter les valeurs et ancrages spirituels de chacun-e.
2. à informer la personne accompagnée sur la nature du soin et de l'accompagnement, son cadre et ses limites, ainsi que la forme et la durée des rendez-vous et, enfin, sur les conditions financières.
3. à soutenir la personne sur son chemin d'autonomie et de liberté intérieure.
4. à me former de manière continue, à pratiquer une discipline spirituelle régulière, une bonne hygiène de vie.
5. à connaître mes limites et renvoyer l'accompagnée, si nécessaire, à une tierce personne pour une aide médicale et / ou psychologique adaptée.
6. à respecter la dignité et l'intégrité des personnes qui font appel à mes services. Je n'abuserai pas d'une relation de dépendance qui pourrait en résulter je ne chercherai en aucun cas à satisfaire mes propres intérêts quelle qu'en soit la nature.
7. à garantir la stricte confidentialité. Je m'engage à ne parler en aucun cas des personnes accompagnées à quiconque.
8. Je respecte le droit à l'autodétermination de la personne accompagnée, qui inclut le droit de se faire accompagner par quelqu'un d'autre et de mettre fin à l'accompagnement de façon autonome, sans influence extérieure et à n'importe quel moment.
9. Moi-même et la personne accompagnée sont dans un rapport d'égalité.
10. En tant que praticien du soin du Réalignement Spirituel et de la Guérison Spirituel je ne suis ni médecin, ni un praticien alternatif. La séance n'est pas une œuvre au sens médical, mais un processus spirituel. En aucun cas, il ne se substitue au médecin. Ne pratiquant ni diagnostic, ni actes médicaux, ni ordonnance, ni traitement symptomatique de la maladie, ni promesse de guérison, je ne suis jamais en opposition avec le Code de la Santé Publique. La participation de l'accompagnée est volontaire.

Alexandra Bottner

Avignon, le 01 juillet 2024